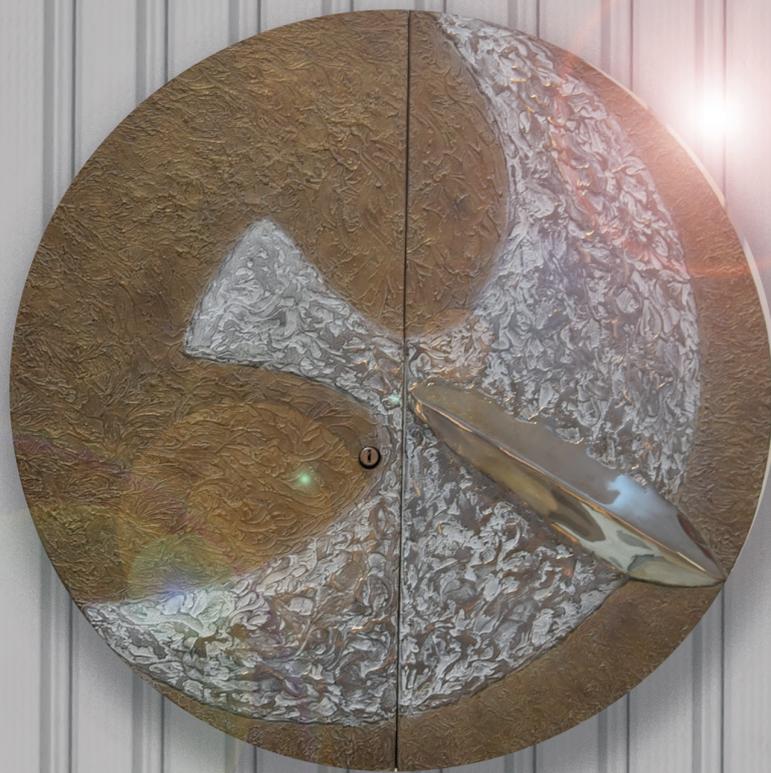


Le mobilier liturgique dans l'espace célébratif



Extraits de documents officiels,
enrichis de réflexions historiques et théologiques,
en vue de la construction ou de la restauration
d'un espace liturgique

 **ÉGLISE CATHOLIQUE
VAUD**

Commission d'art sacré
et de liturgie

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	03
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	04
L'AUTEL	05 - 07
L'AMBON	08 - 09
LE SIÈGE DE LA PRÉSIDENTE	10
LE TABERNACLE	11
LES FONTS BAPTISMAUX	12 - 13
POUR ALLER PLUS LOIN... L'AUTEL	14 - 17
POUR ALLER PLUS LOIN... L'AMBON	18 - 19
POUR ALLER PLUS LOIN... LE TABERNACLE	20 - 21
RESSOURCES	22

Abréviations

PGMR : Présentation Générale du Missel Romain (2021)

CAS VD : Commission d'art sacré et de liturgie pour le canton de Vaud

SC : Constitution sur la sainte Liturgie Concile Vatican II Sacrosanctum Concilium

Le mobilier liturgique au service de la célébration et de la foi

La création du mobilier liturgique, lors de la construction ou de la restructuration d'une église, est une œuvre aussi essentielle qu'exigeante. Il est nécessaire de prendre en compte les niveaux théologique, artistique, esthétique et pratique. Car le but principal d'une telle entreprise est de permettre des liturgies participatives et fructueuses spirituellement.

Pour y parvenir avec succès, il est indispensable de prendre le temps d'évaluer les exigences et les contraintes de l'espace dans lequel le nouveau mobilier liturgique s'insérera, tout en approfondissant les critères qui soutiennent sa création. Les normes prévues par l'Église s'enracinent dans le sens et le rôle mêmes que chaque élément de mobilier joue pendant les célébrations (*autel, ambon, siège de la présidence, tabernacle, fonts baptismaux*). Ces règles donnent un cadre général pour une bonne réalisation du mobilier, tout en demeurant souples et adaptables aux différentes circonstances.

En exposant quelques réflexions fondamentales sur les éléments principaux qui composent le mobilier liturgique, ce document vise à inspirer et stimuler la réflexion des commissions locales. Les extraits choisis sont tirés de la « Constitution sur la liturgie » *Sacrosanctum Concilium* du Concile Vatican II, de la *Présentation Générale du Missel Romain* – dont nous avons repris la numérotation originale –, ainsi que d'autres articles et commentaires de liturgistes. Ce document se compose de deux parties : la

première expose, de façon succincte, les critères pour la réalisation de l'autel, du siège de la présidence, de l'ambon, du tabernacle ainsi que des fonts baptismaux. La seconde permet un approfondissement ultérieur des critères évoqués.



J'espère vivement que cette brève anthologie pourra aider les commissions locales et les responsables paroissiaux dans leur tâche, afin que le nouveau mobilier témoigne de la « noble simplicité » qui caractérise la liturgie et favorise une participation active du Peuple de Dieu aux célébrations.

Abbé Christophe Godel, ancien Vicaire épiscopal

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Toutes les normes et les réflexions liées au mobilier liturgique s'enracinent dans l'esprit du Concile Vatican II, fondé sur le mystère pascal et le sacerdoce baptismal. Elles prennent chair dans une participation de tous, « pleine, consciente et active », sous la conduite du Christ ressuscité. C'est à cela que l'espace liturgique est destiné.



Le mobilier liturgique en général

PGMR 325. « Pour la construction des églises, comme pour tout ce qui se rapporte au mobilier liturgique, l'Eglise accepte l'art de chaque région, et accueille les adaptations au génie et aux traditions des différents peuples, pourvu qu'effectivement tout corresponde bien à l'usage auquel est destiné le mobilier liturgique. Dans ce domaine aussi, on recherchera cette noble simplicité qui s'allie parfaitement à l'art véritable. »

PGMR 326. « Dans le choix des matériaux destinés au mobilier liturgique, en plus de ceux que l'usage a rendus traditionnels, on peut admettre aussi ceux que, selon l'esprit de notre

temps, on estime nobles, qui sont durables et bien adaptés à l'usage liturgique. [...] C'est la Conférence des évêques qui sera juge en la matière. »

L'art sacré et le matériel du culte

SC 123. « L'Eglise n'a jamais considéré aucun style artistique comme lui appartenant en propre, mais, selon le caractère et les conditions des peuples, et selon les exigences des divers rites, elle a admis les genres de chaque époque, produisant au cours des siècles un trésor artistique qu'il faut conserver avec tout le soin possible. Que l'art de notre époque et celui de tous les peuples et de toutes les régions ait lui aussi, dans l'Eglise, liberté de s'exercer, pourvu qu'il serve les édifices et les rites sacrés avec le respect et l'honneur qui leur sont dus; si bien qu'il soit à même de joindre sa voix à cet admirable concert de gloire que les plus grands hommes ont chanté en l'honneur de la foi catholique au cours des siècles passés. »

SC 124. « Les Ordinaires¹ veilleront à ce que, en promouvant et favorisant un art véritablement sacré, ils aient en vue une noble beauté plutôt que la seule somptuosité. Ce que l'on doit entendre aussi des vêtements et des ornements sacrés. »

¹ Dans le Canton de Vaud (excepté les paroisses du Chablais) les Ordinaires – à savoir les membres de la Conférence des évêques suisses – délèguent cette mission de vigilance au Représentant de l'Evêque pour la région diocésaine Vaud. Celui-ci mandate la Commission cantonale d'art sacré et de liturgie comme organe de consultation et d'expertise pour toute rénovation ou construction d'espace liturgique.

Comme l'Eucharistie est au centre de la liturgie catholique, l'autel est au centre de la célébration eucharistique. Si cet aspect central n'implique pas forcément que l'autel occupe le centre du lieu de culte, son emplacement et le matériel devront signifier la présence permanente du Christ au cœur de l'assemblée.

Signification

PGMR 296. «L'autel, où le sacrifice de la croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur à laquelle, dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer ; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie.»

PGMR 298. «Il convient que dans toutes les églises il y ait un autel fixe, qui signifie, de manière claire et permanente le Christ Jésus, Pierre vivante (1P 2,4 ; cf. Ep 2,20) ; mais dans les autres lieux destinés aux célébrations sacrées, l'autel peut être mobile. L'autel est appelé fixe s'il est construit de telle sorte qu'il adhère au pavement et qu'il ne puisse donc pas être déplacé ; on l'appelle mobile s'il peut être déplacé.»

Emplacement et matérialité

PGMR 299. «Il convient, partout où c'est possible, que l'autel soit érigé à une distance du mur qui permette d'en faire aisément le tour et d'y célébrer face au peuple. On lui donnera l'emplacement qui en fera le centre où converge spontanément l'attention de toute l'assemblée des fidèles. Normalement, il sera fixe et dédié.»

PGMR 300. «L'autel, qu'il soit fixe ou mobile, sera dédié selon le rite du *Pontifical romain* ; cependant l'autel mobile pourra être simplement béni.»

PGMR 301. «Selon une coutume et un symbolisme traditionnel dans l'Église, la table d'un autel fixe sera en pierre et même en pierre naturelle. Cependant on pourra aussi employer, au jugement de la Conférence des évêques, un autre matériau digne, solide et bien travaillé. Les colonnes ou la base soutenant la table peuvent être en n'importe quel autre matériau, pourvu qu'il soit digne et solide. L'autel mobile peut être construit en n'importe quelles matières nobles et solides, et qui, selon les

traditions et les coutumes des diverses régions, conviennent à l'usage liturgique.»

PGMR 302. «Il est opportun de garder l'usage de déposer sous l'autel à dédicacer des reliques de saints, même non-martyrs. On veillera cependant à vérifier l'authenticité de ces reliques.»



Au service de la célébration liturgique

PGMR 303. «Dans la construction des églises nouvelles, il faut n'élever qu'un seul autel, qui soit le signe, au milieu de l'assemblée des fidèles, de l'unique Christ et de l'unique Eucharistie de l'Église. Dans les églises déjà construites, lorsque la situation de l'ancien autel rend difficile la participation du peuple et qu'on ne peut le déplacer sans porter atteinte à sa valeur artistique, on édifiera un autre autel fixe, bâti avec art et qui sera dédié ; et c'est seulement sur cet autel que s'accompliront les célébrations liturgiques.

Pour éviter que l'attention des fidèles ne soit distraite du nouvel autel, on ne donnera pas à l'ancien d'ornementation particulière.»



Ornements

PGMR 304. «Par respect pour la célébration du mémorial du Seigneur et pour le banquet où nous sont donnés le Corps et le Sang du Seigneur, on mettra sur l'autel où l'on célèbre au moins une nappe blanche qui par sa forme, ses dimensions et sa décoration convienne à la structure de cet autel.»

PGMR 307. «Les chandeliers, qui sont requis pour chacune des actions liturgiques afin d'exprimer notre vénération et le caractère festif de la célébration, seront placés, compte tenu de la structure de l'autel et du sanctuaire, ou bien sur l'autel, ou bien autour de lui, de manière à réaliser un ensemble harmonieux, et sans que les fidèles soient gênés pour bien voir ce qui se fait à l'autel ou ce que l'on y dépose.»

PGMR 308. «De même, sur l'autel ou à proximité, il y aura une croix, bien visible pour l'assemblée, et portant l'effigie du Christ crucifié. Il convient que cette croix demeure près de l'autel même en dehors des célébrations liturgiques, pour rappeler aux fidèles la passion rédemptrice du Seigneur.»

Signification

L'autel trouve tout son sens et sa raison d'être à partir de la célébration eucharistique qui associe des paroles et des actions symboliques à des dons matériels, aliments à manger et à boire. Il est le lieu sur lequel ces paroles et ces gestes sont accomplis, devenant le lieu privilégié de la communion des Hommes avec Dieu et vice-versa. L'autel symbolise le Christ, présent au milieu de son Eglise; un chemin nous

mène à Lui. C'est pour cette raison que l'autel doit être visible dès le seuil de l'église (*point de convergence*); sa présence dans l'espace liturgique doit être remarquable par toute l'assemblée (*élévation*). De plus, sa disposition ne doit jamais l'isoler des autres éléments avec lesquels l'autel doit être en rapport dans l'espace liturgique: l'ambon, le siège de présidence et la croix.

Le rôle de l'autel en liturgie comporte deux acceptions/caractéristiques fondamentales, inlassablement liées l'une à l'autre: la signification de



« pierre du sacrifice » et celle de « table de la communion eucharistique ». On ne pourra échapper à la tension fructueuse entre ces deux dimensions intrinsèques lors de sa conception. Elles sont essentielles ; mettre l'accent sur l'une équivaldrait à minimiser l'autre. Car la symbolique originelle de l'autel-table répond à l'agir mimétique (*imitation*) du repas de la dernière Cène; celle de l'autel-sacrifice, à la parole anamnétique (qui fait mémoire et actualise) exprimée lors de la Prière eucharis-

tique. C'est pour cette raison que tous les autels doivent avoir une grande dignité, signe visible de la sainteté des mystères qui y sont célébrés.

De nos jours, l'autel doit être plus modeste et petit qu'autrefois. En effet, si jusqu'au Concile Vatican II (1962-1965) on avait considérablement développé sa longueur, c'est que le président de la liturgie s'y tenait durant toute la messe. La réforme liturgique postconciliaire a apporté deux modifications essentielles: d'une part, le président ne se tient à l'autel que pour la partie eucharistique (*il doit pouvoir le contourner pour l'encenser*); d'autre part, on demande de prévoir la possibilité d'un « regroupement autour », dans le cas de concélébrations comme aussi lors de la participation d'autres ministres (*diacres, acolytes, ministres de la communion...*). Il est donc important aujourd'hui de prévoir des autels moins longs que par le passé, mais toujours en proportion avec l'espace du chœur liturgique.

*D'après la Commission diocésaine d'art sacré,
diocèse de Clermont-Ferrand*

EN BREF

Emplacement: Centre de l'attention de tous; unique; fixe.

Matérialité: À la fois lieu du sacrifice et table du repas. Peut contenir des reliques. Matériaux noble et solide (*pierre, bois, métal, verre*).

Le Concile Vatican II a redonné une place centrale aux Saintes Écritures dans la vie et la liturgie chrétiennes. En relation avec l'autel, ce lieu de proclamation rappelle que Dieu est réellement présent dans sa Parole partagée. Sa matérialité et son usage doivent signifier la dignité de la Parole de Dieu.

Signification et emplacement

PGMR 309. « La dignité de la parole de Dieu requiert qu'il y ait dans l'église un lieu adapté à sa proclamation et vers lequel, pendant la liturgie de la Parole, se tourne spontanément l'attention des fidèles.

Il convient en règle générale que ce lieu soit un ambon fixe et non un simple pupitre mobile. On aménagera l'ambon, en fonction des données architecturales de chaque église, de telle sorte que les fidèles voient et entendent bien les ministres ordonnés et les lecteurs.

C'est uniquement de l'ambon que sont proclamés les lectures, le psaume responsorial et l'annonce de la Pâque; on peut aussi y prononcer l'homélie et les intentions de la prière universelle. La dignité de l'ambon exige que seul le ministre de la Parole¹ y monte. Il convient qu'un nouvel ambon soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le Rituel romain. »

Éclairage

Depuis que le Concile Vatican II a rendu ses lettres de noblesse à la proclamation de la Parole de Dieu dans la liturgie, l'Église est très attentive à la qualité du lieu d'où cette Parole est proclamée. Ce lieu, c'est l'ambon, symbole et incarnation de l'autorité et de l'efficacité de la Sainte Ecriture. Autrefois, la chaire à prêcher, placée dans la nef, servait uniquement à la prédication, la Parole de Dieu étant alors lue à l'autel. Aujourd'hui, si possible, il est préférable que l'ambon soit conçu en relation avec l'autel, dans les mêmes matériaux et dans le même style afin de bien manifester leur lien.

Dans nos régions, l'ambon est le plus souvent placé à droite ou à gauche de l'autel, en avant de celui-ci; une place qui s'appuie soit sur la tradition, soit sur des contraintes architecturales. Son emplacement n'est pas fixé par la PGMR, qui exige seulement que l'ambon soit bien visible. Il est cependant nécessaire qu'il soit placé à une distance convenable de l'autel,



afin de donner toute son importance à la procession de l'Évangéliste depuis l'autel jusqu'à l'ambon, pour la proclamation de l'Évangile.

Selon la PGMR, seul le ministre de la Parole¹ doit s'y rendre. S'il est possible d'utiliser l'ambon pour l'homélie ou la prière universelle, en revanche, pour conserver sa dignité, il ne faut pas qu'il soit utilisé pour les annonces ou pour la direction du chant. Il est donc nécessaire de prévoir un pupitre, mobile, qui se distingue clairement de l'ambon et qui ne soit, si possible, pas placé comme son pendant.

On privilégiera une apparence de solidité, car l'ambon ne devrait pas être déplacé.



forme un deuxième pôle en vis-à-vis de l'autel. L'assemblée est alors placée soit en forme de U, soit en ellipse, soit en face à face de part et d'autre de l'axe autel/ambon, à la manière des chœurs monastiques.

Dans cette configuration, l'assemblée accueille le sanctuaire en son sein. La place donnée au vide dans cet espace est alors essentielle. Le vide, ainsi proposé, dit quelque chose de l'insaisissable du mystère qui se déroule.

Il est important de bien distinguer les deux pôles sans forcer sur la charge iconique de l'ambon, afin que l'assemblée soit orientée vers l'autel lors de la liturgie eucharistique. Le lecteur à l'ambon est dans une position d'adresse universelle. La Parole y est proclamée en soi, sans risque de mise en scène.»

*Extraits de Frère Pierre-Benoît et Claire Mouly
« Un lieu pour la parole », in Chroniques d'art sacré,
no 85, 2006.*

¹ Prêtre, diacre, lecteur/lectrice, psalmiste.

L'ambon dans les nouveaux aménagements de l'espace liturgique

«La liturgie de la Parole est une action dans un site. Le lieu est à penser de telle sorte qu'il optimise l'acte lui-même. Il est indissociable de l'Eucharistie et du ministre célébrant. Cette Parole s'adresse à toute l'Eglise, elle va aussi au-delà du jour présent. La qualité de l'ambon participe à la mise en place de cette médiation, dans sa relation avec l'autel, la présidence et l'assemblée.

Pour permettre une participation plus active de l'assemblée, certains ont souhaité sortir du schéma frontal, proposant une bipolarité où l'ambon

EN BREF

Emplacement: Visible; fixe. Placé dans l'espace liturgique en relation avec l'autel et le siège de la présidence.

Matérialité: Si possible, la même que l'autel et le siège de la présidence avec lesquels il forme un tout. Matériaux nobles et solides (pierre, bois, métal, verre).

NB: Le pupitre pour les chants et les annonces doit se démarquer de l'ambon par son emplacement et sa matérialité.

LE SIÈGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est devant ce siège particulier que le prêtre préside l'assemblée en prière, au nom du Christ; à l'image du Christ Serviteur, le prêtre édifie l'Église, Corps du Christ. C'est aussi sur ce siège que le prêtre se met à l'écoute la Parole de Dieu.



Signification et emplacement

PGMR 310. «Le siège du prêtre célébrant doit être le signe de la fonction de celui qui préside l'assemblée et dirige sa prière. Par conséquent, il sera bien placé s'il est tourné vers le peuple, et situé dans l'axe du sanctuaire, à moins que la structure de l'édifice ou d'autres circonstances ne s'y opposent, par exemple si la trop grande distance rend difficile la communication entre le prêtre et l'assemblée des fidèles, ou si le tabernacle se trouve derrière l'autel, au milieu.

On évitera toute apparence de trône. Il convient que le siège soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le Rituel romain.

On disposera aussi dans le sanctuaire des sièges pour les prêtres concélébrants /.../ On placera le siège du diacre près de celui du prêtre célébrant /.../»

Éclairage

Stalle ou simple chaise, jusqu'à Vatican II, le siège de la présidence était l'endroit où le prêtre se retirait entre les différentes actions liturgiques. Ce meuble était placé en retrait, parfois hors de la vue de l'assemblée.

Aujourd'hui, le siège de la présidence joue un rôle central. C'est de là que le ministre dirige toute la célébration : rites d'ouverture et de conclusion, invitation à la profession de foi (*Credo*) et à la prière commune, bénédiction de l'encens, etc. Si l'emplacement s'y prête, cela peut être aussi depuis ce siège que l'homélie est prononcée.

Étant donné son rôle durant les célébrations, il est essentiel qu'il soit bien visible de tous afin de faciliter le contact du président avec l'assemblée.

Le siège de la présidence doit se distinguer facilement des chaises ou des bancs de l'assemblée. Lorsqu'il est entouré des sièges des autres ministres (*diacres, prêtres concélébrants, servants de messe, etc.*), il doit avoir une certaine prééminence par sa taille ou son décor.

EN BREF

Emplacement: Visible; doit favoriser la communication entre celui qui préside et l'assemblée.

Matérialité: Noble simplicité; différenciation d'avec les autres sièges. Si possible, même matériau que l'autel et l'ambon avec lesquels il forme un tout.

Cette petite armoire permet à la fois la conservation et l'adoration d'hosties consacrées, qui découlent de l'Eucharistie. Elle rappelle la présence permanente du Christ ressuscité auprès de ses fidèles, véritable nourriture pour la route.



Signification et emplacement

PGMR 314. « En fonction des données architecturales de l'église et conformément aux coutumes locales légitimes, la Sainte Eucharistie sera conservée dans un tabernacle placé dans un lieu très noble, insigne, bien visible, bien décoré et permettant la prière. Le tabernacle sera normalement unique, fixe, fait d'un matériau solide et à l'abri des effractions, non transparent et si bien fermé que soit évité au maximum tout danger de profanation. Il convient de plus que le tabernacle soit béni avant d'être mis en service pour la liturgie, selon le rite prévu dans le Rituel romain. »

PGMR 315. « Il est plus conforme à la vérité du signe que le tabernacle, où la très Sainte Eucharistie est conservée, ne soit pas sur l'autel où la messe est célébrée.

Il faut donc que le tabernacle soit placé, au jugement de l'évêque diocésain :

A. soit dans le sanctuaire, en dehors de l'autel de la célébration, sous la forme et dans un endroit qui conviennent mieux, sans exclure l'ancien autel qui ne servirait plus à la célébration /.../;

B. soit encore dans un oratoire adapté à l'adoration et à la prière personnelle des fidèles, qui dépende architecturalement de l'église et bien visible des fidèles. »

PGMR 316. « Selon la coutume traditionnelle, une lampe spéciale, alimentée avec de l'huile ou de la cire, brillera en permanence près du tabernacle, pour signaler et honorer la présence du Christ. »

Éclairage

Le mot "tabernacle" vient du mot "tente" et fait référence à celle qui abritait l'Arche d'Alliance durant l'Exode, le séjour des Hébreux dans le désert. C'était le lieu privilégié de la présence de Dieu parmi son peuple. Ce terme a ensuite servi à désigner l'armoire qui abrite le ciboire et la réserve eucharistique dans l'église. L'usage du tabernacle, relativement récent, date de la fin du Moyen Âge et s'est imposé après le Concile de Trente (1545-1563). Jusque-là, les hosties consacrées, destinées à ceux qui ne pouvaient pas participer à l'Eucharistie, étaient conservées dans une modeste niche creusée dans un mur du chœur ou, parfois, dans un grand ciboire, en forme de tour ou de colombe.

L'emplacement du tabernacle fait débat. En l'absence d'une chapelle du Saint-Sacrement, il sera placé dans un endroit visible au sein du sanctuaire. À un ancien maître-autel, par exemple, on préfère parfois un mur latéral, ou un emplacement qui n'est pas dans l'axe, pour donner à chaque pôle liturgique sa juste place. En effet, ce qui se vit à l'autel ainsi que la participation à la messe priment sur l'adoration eucharistique. Entre un tabernacle qui détourne l'attention de l'autel pendant la messe et un fond de sanctuaire vide, sans décors ou occupé par une plante, il s'agit de trouver le bon équilibre.

EN BREF

Emplacement: Visible; doit permettre l'adoration eucharistique en-dehors de la messe.

Matérialité: Matériau noble et opaque (pierre, bois, métal).

LES FONTS BAPTISMAUX

Par la présence d'une cuve, le lieu du baptême manifeste la rencontre filiale avec Dieu, et l'entrée dans la famille chrétienne. En régime chrétien, l'eau est à la fois symbole de mort et de vie. Le rite du baptême est passage de la mort à la vie avec le Christ, ouvrant ainsi à une nouvelle naissance de l'eau et de l'Esprit.



Signification

«Par le baptême, les hommes deviennent un seul corps dans le Christ pour former le peuple de Dieu. Ils reçoivent le pardon de tous leurs péchés et, arrachés à la puissance des ténèbres, ils passent de la condition humaine dans laquelle ils naissent comme fils d'Adam à l'état de grâce et d'adoption des fils de Dieu : leur naissance de l'eau et de l'Esprit Saint fait d'eux une création nouvelle».

Rituel de l'initiation chrétienne

Les fonts baptismaux (ou la cuve baptismale) sont constitués d'un bassin d'où l'officiant puise l'eau bénite avec laquelle il procède aux trois aspersiones rituelles effectuées lors du baptême. Généralement, la cuve baptismale est recouverte d'un couvercle. L'origine du mot vient du latin « fons » qui veut dire source ou fontaine. L'eau rappelle que l'aventure de la foi commence par une plongée dans la mort et la résurrection du Christ. Pendant la célébration du baptême, l'officiant procède à la bénédiction de l'eau présente dans la cuve baptismale. Le baptême, que

ce soit celui d'un enfant ou d'un adulte, constitue le premier sacrement qui permet l'entrée comme enfant de Dieu dans la grande famille des chrétiens et plus particulièrement dans la communauté ecclésiale qui accueille le nouveau baptisé en Christ.

Il ne faut confondre les fonts baptismaux ni avec le baptistère ni avec le bénitier :

- Le baptistère est un petit édifice circulaire ou polygonal situé hors de l'église, construit spécialement pour la célébration du baptême par immersion. Excepté Riva San Vitale (TI), baptistère paléochrétien (V^e-VI^e siècle), utilisé jusque vers l'an mille, nous n'avons pas de baptistère en Suisse. Par extension, on appelle baptistère la chapelle où se trouvent les fonts baptismaux.

- Le bénitier est une vasque placée à l'entrée de l'église contenant l'eau bénite. En se signant avec cette eau lorsque qu'ils pénètrent dans l'église, les fidèles se rappellent leur baptême.

Emplacement

La PGMR ne donne aucune recommandation pour l'emplacement et la matérialité des fonts baptismaux. Ils sont souvent placés à l'entrée des églises ou au fond des nefs, dans une chapelle ou un espace qui leur est spécialement dédié. Ces emplacements, situés près de l'entrée de l'église, signifient spatialement l'accès du nouveau baptisé à la maison de Dieu. Ces lieux, souvent assez exigus, favorisent le baptême de bébés ou de petits enfants, dans le cadre restreint de la famille, avec le parrain et la marraine. Le baptême est alors célébré en dehors des assemblées des fidèles. Le Concile Vatican II a souhaité redonner à la communauté ecclésiale son rôle d'accueil et de soutien. Par là-même, il s'agit de positionner la cuve baptismale, de sorte que la communauté des fidèles puisse participer au sacrement et entourer le nouveau membre de la communauté et



sa famille. De ce fait, on évitera de le placer dans le chœur ou derrière l'autel.

Matérialité

On cherchera à privilégier un matériau noble qui puisse contenir de l'eau ou un matériau qui soit doublé de métal pour accueillir le liquide. Un circuit d'eau est possible; il doit toutefois pouvoir être arrêté lors des baptêmes, l'eau bénite ne devant pas s'échapper de la cuve.

EN BREF

Emplacement: Fixe, dans un espace où la communauté ecclésiale puisse participer au rituel. Ni dans le chœur, ni derrière l'autel.

Matérialité: matériau noble et solide, si possible en lien avec l'autel et l'ambon.

L'AUTEL DANS LA LITURGIE EUCHARISTIQUE

«Lorsqu'elle traite de la «disposition de l'église en vue de la célébration communautaire», la Présentation générale du Missel romain (PGMR) part d'une grande vision de l'assemblée liturgique : «Le Peuple de Dieu, qui se rassemble pour la messe, forme une assemblée organique et hiérarchique» et «s'exprime par la diversité des fonctions et des actions» (PGMR n° 257).

C'est dans ce contexte qu'elle situe les lieux respectifs des fidèles, de la chorale ainsi que du prêtre et de ses ministres. Le sanctuaire apparaît ainsi comme la partie de l'église qui manifeste la «fonction hiérarchique», c'est-à-dire celle où prêtre et ministres, «chacun respectivement», «va présider à la prière, annoncer la parole de Dieu et servir à l'autel.» Mais le texte précise que la diversité des lieux, expression de la diversité des fonctions, est en fait au service d'une unité fondamentale :

«Ces dispositions, tout en exprimant l'ordre hiérarchique et la diversité des fonctions, devront aussi assurer une unité profonde et organique de l'édifice, qui mettra en lumière l'unité de tout le peuple de Dieu.»

La disposition liturgique tend donc à conjuguer deux aspects complémentaires, diversité des lieux et des fonctions d'une part, unité de l'assemblée d'autre part. L'un et l'autre de ces aspects étant profondément liés entre eux, au point de se renforcer mutuellement.

C'est à la lumière de cette grande perspective que nous voudrions situer cette réflexion sur l'autel en tant que lieu de célébration. Dans les Chroniques d'art sacré, le P. Frédéric Debuyst a déjà traité avec ampleur de «la problématique de l'autel» dans la perspective de la réforme liturgique suscitée par Vatican II. Ici, en nous appuyant sur ces travaux, nous voudrions réfléchir au rapport entre l'autel et

la fonction liturgique dont il est le centre. Il s'agira moins de considérer la place de l'autel dans l'espace liturgique, sa nature, sa forme ou encore sa décoration (cf. PGMR n° 259 - 270) que de repérer la relation entre l'autel comme lieu de célébration et la pratique liturgique.

L'autel au cœur des actions liturgiques

La proposition peut être d'emblée formulée de la manière suivante : l'autel est le lien des divers lieux de célébration. C'est pourquoi, à l'autel s'applique le principe de «fonctionnalité» évoqué par la PGMR pour l'ensemble de l'espace liturgique. Si dans l'assemblée liturgique, le peuple de Dieu «s'exprime par la diversité des fonctions et des actions selon chaque partie de la célébration», alors l'autel doit être le centre où se conjuguent diversité des fonctions liturgiques et unité de la célébration. Dès lors, il nous semble essentiel de mettre en relief la diversité des fonctions de l'autel pour mieux en percevoir la signification et la portée à l'intérieur de l'espace liturgique. Pour ce faire, nous suivrons les étapes de la célébration telles qu'elles sont décrites dans la PGMR.

L'autel et l'ouverture de la célébration

Au cours des divers rites d'introduction (PGMR n° 24), l'autel prend immédiatement une place centrale puisque le premier geste liturgique du prêtre et des ministres, à leur arrivée au sanctuaire pendant le chant d'entrée, consiste précisément à le saluer. L'autel est donc déjà à ce moment de la célébration, un symbole actif au cœur de la liturgie. Il n'est pas encore le lieu d'une action liturgique proprement dite, mais symbole de la présence du Christ qui rassemble et au nom duquel le prêtre salue l'assemblée. La relation à l'autel est donc ici sous le signe de l'attention à une présence que l'on peut qualifier de personnelle, dans la mesure où il est signe de la personne du Christ. Le geste de vénération qui accompagne la salutation – le bai-

ser – est très évocateur de cette personnalisation. Si l'autel souligne cette présence du Christ, il serait naturel que le prêtre et les ministres ne lui tourne pas le dos mais, qu'à ce moment, comme l'assemblée, ils soient «orientés» vers lui parce qu'il est de la nature même de l'assemblée liturgique, d'être «tournée vers le Seigneur». Certes, le prêtre se tourne bien vers l'assemblée, par exemple pour lui adresser salutation et monition.

Mais pour les autres rites d'ouverture, comme le Kyrie eleison (PGMR n° 30) ou la prière d'ouverture (PGMR n° 32), l'orientation vers l'assemblée ne s'impose pas. Ceci est particulièrement vrai pour l'oraison : parole adressée à Dieu, celle-ci requière une orientation conforme à sa nature, c'est-à-dire qui permette à l'assemblée de percevoir son unité dans la prière : c'est l'assemblée tout entière qui, par la voix du prêtre, se tourne vers le Seigneur pour lui adresser sa prière.

L'autel et la liturgie de la Parole

Le centre de la liturgie de la parole est bien sûr, non l'autel mais l'ambon, car la «dignité de la parole de Dieu requiert qu'il existe dans l'église un lieu qui favorise l'annonce de cette Parole et vers lequel, pendant la liturgie de la Parole, se tourne spontanément l'attention des fidèles.» (PGMR n° 272)

Cependant, cette polarisation vers l'ambon ne doit pas donner à penser que l'autel est, en quelque sorte, mis entre parenthèses. Le jeu des positions des acteurs liturgiques est ici suggestif du rapport entre diversité des fonctions et unité de la célébration. En effet, si l'attention des fidèles se tourne naturellement vers la Parole, l'assemblée reste habituellement orientée vers l'autel. Dans cette double orientation, celle de l'attention et celle du corps, est exprimée une dimension essentielle de la proclamation liturgique de la Parole.

«Car dans les lectures, que l'homélie explique, Dieu adresse la parole à son peuple, il découvre le mys-

tère de la rédemption et du salut, et il présente une nourriture spirituelle; et le Christ lui-même est là, présent par sa parole au milieu de ses fidèles.» (PGMR n° 33).

C'est bien le même Christ qui est à la fois présent sous le signe de l'autel et qui parle dans les Écritures. Comment donc entendre sa voix, sans être attentif en même temps au signe qui dit sa présence parmi nous? Car l'autel reprend la figure scripturaire du rocher (*Exode 17, 5-6; Nombres 20, 7-11*) dont l'apôtre Paul au chapitre 10 de la première épître aux Corinthiens exprime la force : «tous (...) buvaient en effet à un rocher spirituel qui les accompagnait et ce rocher, c'était le Christ.» (*1 Corinthiens 10, 4*).

L'enjeu de la question est en définitive christologique : l'autel et la Parole proclamée expriment en mode liturgique que «le Verbe s'est fait chair» (*Jean 1, 14*). La mention de la nourriture spirituelle présentée par Dieu à son peuple durant la liturgie de la parole, renvoie par ailleurs au thème des deux tables qui est au cœur de la doctrine eucharistique du concile Vatican II¹.

Car comme l'exprime la Constitution sur la Révélation divine (n° 21) : «L'Eglise a toujours vénéré les divines Ecritures, comme elle l'a toujours fait aussi pour le Corps même du Seigneur, elle qui ne cesse pas, surtout dans la sainte liturgie, de prendre le pain de vie sur la table de la parole de Dieu et sur celle du corps du Christ, pour l'offrir aux fidèles.»

Non seulement la proclamation de la Parole à l'ambon «n'efface» pas l'autel comme signe de la présence du Christ, mais plus encore, les deux lieux

¹ Voir *Dei Verbum, Constitution dogmatique sur la Révélation divine, n° 21 et 26; Sacrosanctum Concilium, Constitution sur la sainte liturgie, n° 48 et 50; Presbyterorum ordinis, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n° 18; Perfectae caritatis, Décret sur la vie religieuse, n° 6 et 15.*

restent à ce moment en étroite connexion pour exprimer que l'un et l'autre renvoient à une seule réalité : à travers la liturgie de la Parole comme à travers le don du corps eucharistique, c'est le même acte qui s'accomplit, à savoir la construction du corps du Christ qui est l'Eglise par le don de l'Esprit, sous sa double figure : parole et sacrement. Il est évident que l'homélie est une parole adressée à l'assemblée, et requiert donc pour le prêtre une



position de vis-à-vis. Mais lorsqu'on écoute les lectures, durant la profession de foi ou la prière universelle, l'orientation vers l'autel reste fondamentale. Ceci a évidemment une incidence sur la place du siège du célébrant qui est, quant à lui, orienté normalement vers l'autel.

L'autel dans la liturgie eucharistique

C'est bien sûr dans l'eucharistie que l'autel apparaît comme lieu central. En effet : « L'autel, où le sacrifice de la croix est rendu présent sous les signes sacramentels, est aussi la table du Seigneur, à laquelle dans la messe, le peuple de Dieu est invité à participer ; il est aussi le centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement par l'Eucharistie. » (PGMR n° 259)

Mais, là encore, la liturgie eucharistique n'est en rien monolithique. Elle fait écho à la pluralité des

actions du Christ lors de la dernière Cène, diversité que le Nouveau Testament exprime dans le récit de l'institution et que rappelle la PGMR (n° 48) :

« Le Christ prit le pain et la coupe, rendit grâce, fit la fraction et les donna à ses disciples, en disant : "Prenez, mangez, buvez ; ceci est mon Corps ; ceci est la coupe de mon Sang. Vous ferez cela en mémoire de moi" ».

C'est de là que découle la structure tripartite de la liturgie eucharistique ¹

1) En premier lieu, la préparation des dons est rapportée au fait que le Christ « prit » le pain. L'autel qui en est le but puisqu'il s'agit d'y apporter les dons, est alors le point qui focalise l'attention et devient avec les dons, objet de vénération, notamment par l'encensement. Cette fonction de l'autel au moment des rites de préparation des dons appelle un emplacement « qui en fera le centre où convergera spontanément l'attention de toute l'assemblée des fidèles » (PGMR n° 262), mais aussi demande qu'il intègre les qualités de beauté et de dignité qui conviennent à la table du Seigneur.

2) Durant la Prière eucharistique, l'autel est le lieu de l'action eucharistique, une parole qui est action, parce qu'elle est prière, sacrifice de louange. L'autel lui-même et la relation du prêtre à l'autel, doivent aider à mieux percevoir que la prière eucharistique est celle de l'assemblée réunie autour du Christ et qu'elle est dite par le président seul pour signifier cette réalité.

Cette fonction de lieu de la « grande prière » (c'est ainsi que la désignent les chrétiens de langue allemande : *Hochgebet*) permet de préciser ce que doit être l'autel. Il ne doit pas apparaître comme une œuvre d'art (même s'il l'est) : l'art doit y être suffisamment discret pour qu'il s'efface en quelque sorte devant le mystère dont il est le trône. En effet, si l'autel est une œuvre d'art trop marquée, il risque

de devenir le lieu d'une « parole de plus » qui vient interférer avec l'acte liturgique. Au contraire, l'autel renvoie au silence devant le mystère.

Cette précision peut paraître en tension avec ce que nous avons dit précédemment sur sa dignité et sa beauté requises par les rites de préparation des dons. Mais c'est dans cette tension féconde que l'on peut manifester, au plus près, la spécificité de l'autel chrétien qui est à la fois, table du banquet et mémorial de la croix. La « beauté » doit être ici au service de l'adoration. Et l'art ne peut ajouter une parole qui risquerait de concurrencer l'action eucharistique dont la louange silencieuse est le terme ultime. À titre de remarque, on peut ici se demander si dans un monde sursaturé d'images, il ne faut pas éviter sur l'autel (*ou l'antependium*²) un décor figuratif de type narratif.

3) La fraction du pain manifeste l'unité des fidèles (cf. PGMR n° 48). « Ce rite (...) signifie que nous qui sommes nombreux, en communiant à l'unique pain de vie, qui est le Christ, nous devenons un seul corps (1 Corinthiens 10, 17). » (PGMR n° 56C) L'autel retrouve donc, au moment des rites de communion, sa fonction de signe de la présence du Christ, qui est source de la communion entre les fidèles. C'est de lui que les fidèles s'approchent pour aller communier. C'est vers lui que l'assemblée se tourne pour l'oraison dominicale et la prière après la communion. Le renvoi s'accompagne d'une salutation de l'autel par le président et les ministres (PGMR n° 125), geste qui marque bien toute la portée symbolique de l'autel durant la célébration, jusqu'à ce que celle-ci soit totalement terminée.

Conclusion

Le parcours que nous venons d'effectuer permet de mettre en évidence la diversité des fonctions de l'autel au cours de la messe. Il nous paraît montrer le caractère réducteur et stérile d'une dialectique « dos au

peuple » ou « face au peuple », dans laquelle le débat s'est parfois enlisé autour de la réforme liturgique³. Plus encore cette dialectique risque de masquer la richesse de sens que peut apporter une diversité de rapport entre l'autel, l'assemblée et le président, dans la dynamique de la célébration.

Il convient donc de promouvoir une pratique qui respecte la diversité des fonctions de l'autel au cours de la liturgie. Trop souvent, peut-être, la disposition dite « face au peuple » a pu conduire à oublier cette diversité, jusqu'à transformer l'autel en simple lieu de parole adressée à l'assemblée⁴.

L'autel comme « centre de l'action de grâce qui s'accomplit pleinement dans l'eucharistie » (PGMR n° 259) est donc bien le lieu qui unit non seulement les divers lieux mais aussi les diverses fonctions de la célébration. Il l'est en raison de son étroite relation au mystère du Christ. Par conséquent, c'est en lui que réside le cœur de la liturgie, la source de la doxologie « Par lui, avec lui et en lui, à toi Dieu le Père tout puissant, dans l'unité du Saint-Esprit, tout honneur et toute gloire, pour les siècles des siècles. Amen. »

Article extrait de la revue Célébrer, n°305, juin 2001, pp. 45-46, n°307, septembre-octobre 2001, pp. 45-46, n°309, décembre 2001-janvier 2002, pp. 46-47. L'auteur, Patrick Prétot, est moine o.s.b. de l'abbaye de la Pierre Qui Vire (F), théologien, professeur à l'Institut Supérieur de Liturgie de l'ICP et ancien directeur de la rédaction de La Maison Dieu.

¹ Cf. PGMR n° 48 : « Aussi l'Eglise a-t-elle distribué toute la célébration de la liturgie eucharistique en parties qui correspondent à ces paroles et à ces actes du Christ. »

² Parement d'étoffe couvrant la partie avant de l'autel

³ Cf. H. Gamber, *Tournés vers le Seigneur*, Éd. Ste-Madeleine, 1993

⁴ Il nous semble dommage que la disposition actuelle incite certains prêtres à regarder l'assemblée durant la prière eucharistique, comme s'ils parlaient aux fidèles, obscurcissant le sens de cette prière.

L'AMBON DANS L'ESPACE LITURGIQUE



Une frontalité atténuée

Des recherches spatiales ont permis, tout en tenant compte des contraintes architecturales, de sortir de la frontalité directe en proposant une avancée de l'espace liturgique dans l'assemblée. L'ambon est généralement placé en avant de l'autel. L'assemblée est alors moins passive, elle est associée à l'acte de lecture. Mais le lecteur tourne le dos à certains des membres de l'assemblée. Et comme dans la configuration précédente, il y a le risque d'une parole trop prégnante.

Un ambon en arrière de l'autel

Dans certains lieux qui répondent aux critères précédents, l'ambon a été placé en arrière de l'autel, pour des raisons d'échelle, de contraintes architecturales ou de visibilité. Cette position n'est pas gênante en soi à condition que l'audition soit bonne et

que la proportion soit respectée dans le rapport à l'autel, l'assemblée et l'architecture.

La proclamation est plus distanciée. Et elle informe sur ce qui va se passer à l'autel. Une profondeur spatiale est introduite entre l'autel et l'ambon, comme une ouverture à la dimension universelle de cet acte. La lecture à l'ambon va au-delà de l'assemblée présente. Un bon éclairage peut atténuer, si nécessaire, l'effet d'éloignement spatial.

La bipolarité autel/ambon

Pour permettre une participation plus active de l'assemblée, certains ont souhaité sortir du schéma frontal, proposant une bipolarité où l'ambon forme un deuxième pôle en vis-à-vis de l'autel. L'assemblée est alors placée soit en forme de U, soit en ellipse, soit en face à face de part et d'autre de l'axe autel/ambon, à la manière des chœurs monastiques.

Dans cette configuration, l'assemblée accueille le sanctuaire en son sein. La place donnée au vide dans cet espace est alors essentielle. Le vide, ainsi proposé, dit quelque chose de l'insaisissable du mystère qui se déroule et réintroduit la dimension eschatologique du lieu.

Il est important de bien distinguer les deux pôles sans forcer sur la charge iconique de l'ambon, afin que l'assemblée soit orientée vers l'autel lors de la liturgie eucharistique. Le lecteur à l'ambon est dans une position d'adresse universelle. La Parole y est proclamée en soi, sans risque de mise en scène. Le lecteur n'est pas distrait par l'assemblée. Par contre, il y a pour chacun une exigence de tenue réciproque à cause du vis-à-vis de l'assemblée qui peut gêner et détourner l'attention des participants.

Il est plus aisé de concevoir ce type de disposition pour une construction nouvelle que lors d'un réaménagement liturgique dans une église ancienne. On trouve des réalisations intéressantes en Belgique et en Allemagne.

Les trois pôles en relation triangulaire

Ce plan est une variante de la proposition précédente. Il est expérimenté actuellement à l'église Saint-Ignace, à l'initiative des Jésuites. Il a l'avantage d'orienter le regard vers l'autel et de lui donner la priorité, tout en honorant la place de l'ambon et de la présidence. Le vide introduit entre les trois pôles laisse la possibilité au cérémonial de l'évangéliste de se déployer au regard de tous.

Une liturgie itinérante

«On trouve aussi des organisations spatiales particulières avec la création d'un espace spécifique pour la liturgie de la Parole autre que celui de la liturgie eucharistique, nécessitant un déplacement de l'assemblée au moment de l'offertoire. Cette utilisation dynamique de l'espace peut être féconde pour l'implication des fidèles à la messe. Mais se pose alors la question de l'habitation visuelle de cet espace de la Parole quand il est déserté : que donne-t-on à voir de ce lieu d'écoute vide avec des objets laissés sur les chaises ? Il est important qu'il soit réinvesti à la fin de la liturgie. L'accent est mis sur le temps de la parole, mais le lien fondamental qui unit l'autel et l'ambon comme une seule et même présence de Jésus-Christ au milieu de nous risque d'être moins sensible dans ce type de configuration.

Il reste, dans certains édifices, une grande difficulté à trouver une place pour l'ambon : une église très petite avec un chœur trop étroit pour mettre autour de l'autel l'ambon, le siège du célébrant et le pupitre de l'animateur de chant ; des colonnes qui empêchent de voir le lecteur à l'ambon ; une barrière de communion qui crée une forte séparation entre l'assemblée et le lecteur ? Certaines des configurations présentées ici peuvent aider à choisir, malgré ces contraintes, un lieu juste pour l'ambon.»

Extraits de Frère Pierre-Benoît et Claire Mouly «Un lieu pour la parole», in Chroniques d'art sacré, no 85, 2006.



ÉGALEMENT LIEU DE L'HOMÉLIE?

Deux précisions significatives à propos du rôle de l'ambon dans la liturgie :

- L'homélie peut être faite à l'ambon, ce qui est un signe visible de sa dignité et de son lien direct et immédiat («union intime») avec la Parole de Dieu (art. 26 et 33).
- Si elle est prononcée depuis le siège de présidence, comme cela est certes possible (art. 26), on court le risque de la confondre avec d'éventuelles monitions du président. C'est d'ailleurs dans ce sens que les art. 27 et 33 demandent une nette différenciation entre l'homélie et d'autres prises de parole.

POUR ALLER PLUS LOIN... LE TABERNACLE



Le tabernacle, la tente des Hébreux par laquelle Dieu montre son soutien à son peuple, ce qui annonce l'eucharistie, est devenu, dans le culte catholique, un meuble aux aspects divers. Devant permettre la conservation digne du pain consacré en même temps que l'exaltation de la Présence réelle, son implantation diffère selon l'époque: distinct ou non de l'autel, incorporé au retable situé dans le chœur ou dans une chapelle. La forme est passée de l'ostentatoire au minimalisme, évolution anecdotique si elle n'était liée au message à transmettre.

Les réalisations oscillent entre deux impératifs: la grandeur proclamée de la Présence divine, que

rien de trop beau ne peut contenir; et l'humilité, voulue par le Christ, de cette présence, qui ne veut s'imposer à aucune liberté. Comment en manifester la vérité? Éviter les paroles, refuser l'image, s'abandonner au silence adorateur, alors que nous avons la charge de l'annoncer? Face à l'indifférence et à l'incroyance, on ne peut se taire, mais la parole doit être vraie, et la forme suggérer le mystère proposé.

L'aménagement d'un lieu de la Présence eucharistique mérite une réflexion pastorale et une grande attention artistique. Dans les édifices étroits, la place dans l'axe du bâtiment, dans l'abside, sur un côté, montre au visiteur que le lieu est habité

par la célébration du Repas. Ailleurs, une chapelle aménagée aidera au recueillement. La topographie, l'architecture, l'importance de la fréquentation sont à étudier avant que l'artiste imagine le meuble idéal. De même, l'environnement immédiat est à soigner, car le tabernacle n'est pas un placard. Il annonce, signifie, rassemble. C'est un signal qui appelle la ferveur comme le désarroï, qui convie des humains en leurs diversités et en leurs si différentes attentes.

Le pain que Dieu donne et qui donne Dieu

Le tabernacle n'est ni accessoire, ni fin en soi, mais s'ordonne avec l'autel et l'ambon. Le même Verbe se révèle dans les Écritures et se donne dans le Pain de l'autel, conservé dans le tabernacle. La Présence divine n'est pas voulue pour l'adoration, mais pour signifier que le corps glorieux du Ressuscité est nourriture pour les hommes.

Le pain qui fait l'Église

Par son incarnation, Dieu est universellement solidaire de tous les hommes. Son Corps ! C'est, avec lui, tous ses frères, «le Christ total» dont parle admirablement saint Augustin. Par le Pain du repas eucharistique, nous sommes tous membres du corps du Christ. Et toute prière en sa présence, se fait prière d'Église. Nul signe au monde ne peut transmettre un tel message : nous sommes Celui que nous recevons.

Le pain des hommes devient «le pain de Dieu»

Le travail de l'homme a fait le pain qui, sur la parole de Dieu, est devenu son Corps. Ce lieu me dit que je n'ai pas à quitter le monde pour trouver Dieu, mais que l'homme – Dieu m'accompagne en tout ce que je fais. Du pain, issu de la glèbe, du labeur pénible, de cette volonté de faire vivre humainement un être de chair et de sang, Dieu fait une nourriture d'immortalité.



Le pain de tous les jours

«Ce pain est là pour tous les jours de la vie. Venu de la table des hommes, il est saisi par sa Parole pour être son Corps à la table de Dieu. En pleine vie humaine, il donne à tout ce qui relève de l'homme, selon la justice et la droiture, capacité divine.»

Ce tabernacle me dit la paternelle puissance de l'amour de Dieu, sans hausser le ton, en harmonie avec le signe qu'il contient, mystère de gloire et d'humilité.»

Article extrait de la revue Célébrer n°292.

L'auteur, Georges Bonnet, est prêtre du diocèse du Puy-en-Velay. Il a enseigné à la faculté de théologie de Lyon et est vice-président de la Commission diocésaine d'Art Sacré du Puy-en-Velay.

SOURCES EN LIGNES

Constitution dogmatique sur l'Eglise du Concile Vatican II Lumen Gentium:



Constitution sur la sainte Liturgie du Concile Vatican II Sacrosanctum Concilium:



Présentation générale du missel romain:



Art sacré: Lieux de la liturgie / Objets liturgiques / Lumière, éclairages et sonorisations/Edifices du culte :



Glossaire:



L'autel:



Usage du baptistère hors de la messe, eau bénite:



Les fonds baptismaux:



Divers:



OUVRAGES DE RÉFÉRENCE

Livre des bénédictions, A.E.L.F., édition Chalet, Tardy, 2003

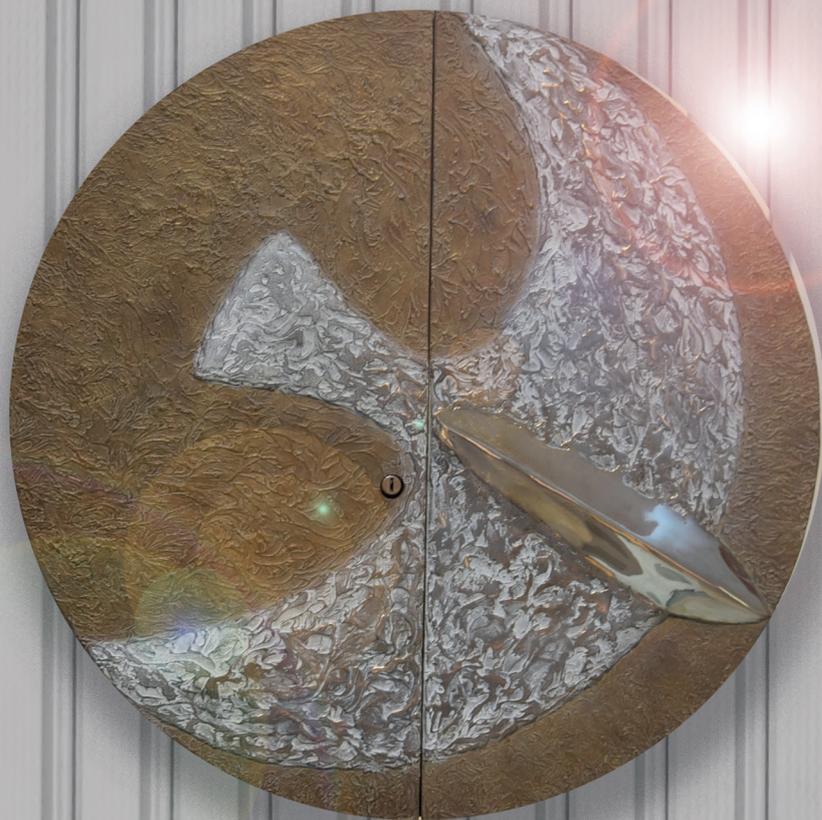
Dictionnaire de la liturgie, Dom Robert Le Gall, éditions CLD, 2001

Espace et liturgie, Jean-Marie Duthilleul, Mame – Desclée, 2015

Lieux du baptême: observations sur l'évolution d'une pratique, Jean-Pierre Allouchéry, prêtre, et Isabelle Renaud-Chamska, Chroniques d'art sacré n°44, 1995

Impressum 2024

Editeurs : Commission cantonale d'art sacré et de liturgie pour le canton de Vaud (CASVD), c/o ECVD, Représentation Pastorale de la Région diocésaine Vaud, CP 600, CH-1001 Lausanne. E-mail : commission.art-sacre@cath-vd.ch, Tel. +41 21 613 23 43 / **Responsable d'édition :** Michel Racloz / **Rédaction :** Jean-Pierre Cap, Davide Pesenti, Fabienne Hoffmann, Catherine Raemy-Berthod, Laurent de Boccard et Corinne Amhof / **Conception graphique :** Sophie Martin (*Service communication, ECVD*) / **Photographies :** © FEDEC-VD, photos Olivier Gisiger, p.3 Bussigny, p.4 Cully, p.6 Pully, p.10 Nyon, p.11 Mont-Pélerin, p.13 Lausanne Ste-Thérèse, p.16 Le Sentier, p. 20 Rolle ; © Etat de Vaud, Documentation MAH-PBC, photos Rémy Gindroz, p.7 St-Barthélémy, p.12 Echallens, p.18 Assens, p.21 Bottens ; © Corinne Amhof, couverture Gland, p.5 Villeneuve, pp.8-9 Gland, p.19 Mt-Pèlerin / **Impression :** PCL Presses Centrales SA, Lausanne / Exemplaires : 500



**CAS VD, Commission cantonale d'art sacré et de liturgie, c/o ECVD, Représentation Pastorale,
Ch. des Mouettes 4, CP 600, CH-1001 Lausanne. E-mail : commission.art-sacre@cath-vd.ch**